

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 7 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 1^{er} juillet 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront
en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Absente excusée : 1

Pouvoirs : 4

Secrétaire de Séance : Philippe Leroyer

Suffrages exprimés : 28

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,
Aulair, Foret, Gobé, Gouault, Hergault, Humbert, Jenvrin, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,
Liot, Pavoine, Remon, Rousselet, Paris,

Absente excusée : Sandra Jourdan

Pouvoirs ; Béchet Mélanie donne procuration à Michelle Pothé
Vincent Languedoc donne procuration à Franck Moisseron
Sonia Lozivit donne procuration à Marie-Claire Lévêque
Fabienne Mechekour donne procuration à Cécile Rousselet

14. ACQUISITION DE TERRAINS CONSORTS BRODIN

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°12 DU 25 FEVRIER 2021

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Domfront en Poiraise souhaite acquérir des CONSORTS BRODIN, les terrains cadastrés ci-dessous :

-	Pré de la Ferme	AP	0002	41 ca
-	La Raterie	AP	0005	25a 90ca
-	La Raterie	AP	0006	4a 95ca
-	La Raterie	AP	0007	12a 05ca
-	La Raterie	AP	0008	30a 08ca
-	La Raterie	AP	0009	70a 23ca
-	La Raterie	AP	0010	1ha 15a 60ca
-	La Raterie	AP	0011	54a 57ca
-	Champ Passais	AP	0013	2ha 27a 85ca
-	Pré de la Ferme	AP	0037	11ha 32a 00ca
-	Champ Passais	AP	0078	63a 30ca
-	La Gare	AT	0121	1ha 37a 15ca
-	La Rouge Motte	AT	0122	60a 10ca

Ce qui représente une superficie totale de 19ha 34a 19ca, pour le prix principal de 300 000 € TTC (trois cent mille Euros).

Après avis du Domaine, il ressort une valeur vénale de 280 000 € pour l'ensemble des biens ci-dessus. Une marge d'appréciation de 10% est envisageable.

Cette acquisition constituerait une réserve foncière dans le cadre du projet de création d'un tiers lieux maraîchage.

Après avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'acquérir** les parcelles cadastrées référencées ci-dessus, commune de Domfront en Poiraise, d'une superficie totale de 19ha 34a 19ca et appartenant aux Consorts BRODIN, et ce, pour le prix de 300 000 €.

- **De prendre en charge les frais et de confier** la rédaction de l'acte de vente auprès de l'étude notariale PIGEON-COUPRY, notaires à Domfront en Poiraise.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette acquisition.
- **De procéder** au remboursement du prorata d'impôt foncier.
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer



Le Maire,
Bernard Soul

